VOL. LIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 1 OCTOBRE 1924 — No. 45

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne .... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L[E M]ANITOBA
[...]IE ET IMPRIMÉ
TO[US LE]S MERCREDIS

Tout[es com]munications concernant le journ[al ou l']imprimerie devront être adressé[es au]

Manitoba
Publié par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 123[...]

CHRONIQUE DE FRANCE

Une Nouvelle Tour de Babel

Si on sort la moindre résolution pratique de l'Assemblé de Genève, ce dont nous doutons, ce ne sera plus la faute de M. MacDonald.

Dès la première séance générale, le ministre anglais a fait tout ce qu'il fallait, dans sa déclaration de principe, pour créer une telle confusion, pour édifier de tels obstacles, pour soulever enfin des questions si épineuses, qu'on se demande s'il n'a pas voulu mettre, d'un seul coup, la zizanie parmi les membres de la Société des Nations.

Ceux-ci avaient déjà bien du mal à s'entendre. M. McDonald a jeté au milieu d'eux une nouvelle pomme de discorde.

Sa prétention d'admettre, toute affaire cessante, l'Allemagne dans la Société des Nations, est une nouvelle atteinte au traité de Versailles et aux statuts mêmes de la Société qui ont imposé, comme condition à cette admission, l'exécution par l'Allemagne des obligations qui lui ont été imposées par les belligérants.

Cette réunion plénière de la Société des Nations, à Genève, avait pourtant une importance extraordinaire, car il s'agissait de savoir si l'Europe a la possibilité de s'organiser autrement que par une paix armée.

Aussi, le problème qui s'y est posé, cette fois, devait-il être abordé résolument et ne point se résoudre dans de vagues projets de sécurité que les premiers conflits venus peuvent renverser. Désarmer sans de solides garanties contre les guerres d'agression, c'est, en effet, courir au suicide et se livrer, pieds et poings liés, aux grands bandits dont les invasions ont si souvent désolé l'Europe.

Est-il possible, oui ou non, de construire, à la Société des Nations, une machine pour empêcher la guerre? Voilà la question. Et en admettant qu'on arrive à l'établir, il faudra encore savoir comment elle fonctionnera dans la pratique.

Jusqu'ici, tous les discours laudatifs, toutes les congratulations, toutes les aménités que se sont distribuées M. Herriot et M. MacDonald, en passant la main aux commissions, n'en ont pas fait avancer le problème d'un pas.

Si, ils ont pu aboutir, cependant, à une solution, c'est que les délégués des nations ne s'en aillent pas tout de suite, chacun de leur côté, et que se poursuive l'étude de cette machine à empêcher la guerre.

Reste donc à construire cette machine et surtout à l'appliquer; c'est-à-dire qu'il reste tout à faire.

A Genève, le discours du premier ministre anglais a été pitoyable. Du premier coup, il a dévoilé son intention de défendre les intérêts de l'Allemagne et de saper définitivement le traité de Versailles. Avant toutes choses, M. MacDonald a réclamé l'admission immédiate de l'Allemagne dans la Société des Nations, alors que la condition formelle imposée à cet Etat, à Versailles comme à Genève, était qu'il eût préalablement accompli ses engagements.

Bien plus, faisant allusion aux responsabilités de la guerre, le ministre anglais a émis plus qu'un doute à ce sujet; il a visé directement la note que le gouvernement français adressait naguère à l'Allemagne, en déclarant "qu'il n'appartenait pas aux hommes politiques qui ont vécu les années de la guerre de répartir les responsabilités de l'agression". Il donnait ainsi raison au chancelier allemand, qui demandait la révision d'un jugement qui atteignait l'Allemagne.

Après s'être ainsi attaqué aux fondements mêmes du traité de Versailles, M. MacDonald s'est élevé contre le partage de la Haute-Silésie, oeuvre de la Société des Nations et, plus particulièrement, de la délégation arbitrale que présidait M. Léon Bourgeois.

D'une part comme de l'autre, l'attaque était directe et offensante. Devant l'émotion produite par de telles déclarations, M. MacDonald a, par une note à la presse, expliqué qu'on n'avait pas compris sa pensée. On la comprend toujours mal, sa pensée, que ce soit à Chequers ou à la réunion de Paris, ce qui lui permet d'y donner un double sens, l'un pour ses électeurs, l'autre pour ses auditeurs auxquels, après cela, il ose dire: "Avez-vous peur de la lumière?"

On la chercherait vainement en tous cas, cette lumière, dans son long discours où il semble qu'il n'ait voulu écarter la question du désarmement que pour n'avoir pas à désarmer sa flotte tout le premier. Cette pensée était si bien en son esprit, qu'il n'a pas été assez habile pour la cacher, en répondant par un faux-fuyant aux reproches qu'on lui fit d'avoir convié ses hôtes de Londres à admirer la puissance de son armée navale.

Ce n'est pas le discours de M. MacDonald qui assurera la paix européenne, tant s'en faut. Il ne servira qu'à encourager l'Allemagne dont les journaux ont applaudi le langage du premier ministre de la Grande-Bretagne.

Quant à M. Herriot, il a trouvé que le meilleur moyen de ramener M. MacDonald à d'autres idées, était de l'écraser sous des formules laudatives et de lui multiplier les marques de son amitié. Ce fut le point faible du discours qu'il prononça pour produire le plan que la délégation française à la Société des Nations était chargée d'exposer et de défendre.

Comme le ministre anglais, M. Herriot est partisan de l'arbitrage, mais à la condition que celui-ci soit subordonné à la sécurité, autrement dit à un pacte de garantie. Il a résumé ce point de vue dans cette pensée de Pascal: "La justice sans la force est impuissante."

Comment fonctionnerait ce pacte de garantie? Quelles forces viendraient à l'appui de la justice?

Il ne l'a pas dit, se contentant de faire appel à toutes les nations pour aboutir à édifier une paix "qui ne soit pas une notion abstraite, mais un fait réel."

Quant à l'Allemagne, personne ne s'oppose à ce qu'elle entre dans la Société des Nations, pourvu qu'elle remplisse les conditions exigées d'elle. Il en est de même de la Russie, dont M. MacDonald avait également demandé l'admission.

Voilà donc les deux theses qui ont servi de base aux discussions et aux délibérations des commissions de la Société des Nations. Eh bien, toutes deux sont bâties sur des nuages et n'offrent aucun moyen de réalisation pratique!

Il n'en peut être autrement, du reste, car l'idée qui anime l'Assemblée des Nations est du domaine de l'irréel. On n'y tient compte ni des intérêts opposés, ni des passions, ni des convoitises, ni de la mauvaise foi qui traite les contrats entre les peuples comme des chiffons de papier.

Une chose très claire, c'est que nous avons sacrifié à Londres nos gages de sécurité dans l'espoir que nous retrouverions à Genève, soutenus par l'Angleterre, une garantie dans la Société des Nations. M. MacDonald ne nous y a offert qu'un tribunal d'arbitrage auquel nous ferons appel, quand les dix millions de mobilisés allemands que nous a montré le général Percin, auront refait de la Belgique et de la France, un nouveau champ de carnage et de ruines.

Si c'est pour tenir de tels discours qu'on est allé les uns et les autres à Genève, il eut mieux valu s'en abstenir, car il ne peut en sortir que des rancoeurs, des méfiances et des divisions qui en feront une nouvelle tour de Babel.

J. L.

UN ILLUSTRE PIONNIER

L'Honorable Marc-Amable Girard

(Suite)

Le premier acte du gouvernement canadien fut d'envoyer un arpenteur, un certain M. Snow, à la Rivière-Rouge avant même que le transfert eût été fait. Comme il ne suivait pas les mêmes lignes de base que celles en vigueur dans le pays, sans tenir aucun compte des habitations et des fermes déjà existantes, les Métis crurent qu'on voulait les dépouiller; passant des paroles aux actes ils s'armaient, refusaient de recevoir le gouverneur nommé par Ottawa, M. MacDougall et constituaient un gouvernement provisoire sous la présidence de Louis Riel.

Le gouvernement d'Ottawa se trouvait dans une position singulièrement embarrassante: n'ayant pas donné commission régulière à M. MacDougall, il ne pouvait accuser les Métis de rébellion, aussi, suivant la coutume chère aux parlementaires, envoyait-il commissaire sur commissaire; d'abord le colonel Dennis, puis A. Donald Smith qui devait plus tard se faire si bien connaitre sous le nom de Lord Strathcona. Ces commissaires donc venaient, voyaient, et rédigeaient un long et savant rapport qui n'aboutissait à rien de concret.

La situation devenait chaque jour plus tendue et personne ne voyait comment il pourrait en sortir quand, poussé on ne sait par quelle aberration, le 4 mars 1870, Riel faisait exécuter un nommé Scott, sous prétexte d'inspirer aux autres une salutaire terreur. On pourrait peut-être comparer cette exécution à celle du duc d'Enghien: les causes pour le mettre à mort étaient peut-être bonnes et valables, mais meilleures encore étaient les raisons de l'épargner. Dès que cette nouvelle fut connue dans le Canada, ce ne fut qu'un cri d'indignation et l'entière force fut mobilisée. Le gouvernement saisit habilement l'occasion et envoya le colonel Wolseley mettre l'ordre dans l'Ouest. Celui-ci sans coup férir s'emparait du Fort Garry.

Peu après, M. Adams George Archibald était nommé régulièrement gouverneur des territoires du Nord-Ouest. Mais on se rendait bien compte qu'un seul homme ne pouvait suffire à l'immense tâche qui se présentait: rien n'existait, tout était à créer. Aux yeux de Mgr Taché aussi bien qu'aux yeux de Georges-Etienne Cartier, personne ne pouvait remplir cette position d'organisateur et de pacificateur mieux que le notaire de Varennes, Marc-Amable Girard. Ils lui écrivaient donc constamment, le priant de venir s'établir dans le lointain Nord-Ouest.

Si ç'avait du bon sens pour un homme de quarante-huit ans de partir pour un pays sauvage, quand il était si bien chez soi! Et quel pays de chiens il se proposait d'habiter! Des gelées d'un bout de l'année à l'autre, des petites rivières fournissant une eau dangereuse, presque pas de bois mais une vaste savane, le pays ne portait que des arbres rabougris qui cachaient dans leur ombre traitresse des milliers et des milliers de maringouins. En hiver, un froid à fendre pierre, des blizzards, la neige amoncelée par diazines de pieds où les loups des prairies, les fantastiques coyotes, hurlaient lamentablement et disputaient aux sauvages leur maigre pitance. Pas de printemps, mais tout de suite l'été avec ses jours torrides succédant sans transition aux nuits glaciales, les tempêtes de grêle qui détruisaient en un clin d'oeil l'espoir de la moisson se substituant aux blizzards. Que dire des feux de prairie? Après une journée d'ouvrage éreintant, vous tirez tranquillement une touche, endurant sans vous plaindre la boucane du feu allumé contre les moustiques, tout à coup une clarté à l'horizon: vous la voyez grandir formidablement et se précipiter sur vous comme pour vous engloutir.... vite alors, il faut aller à la rescousse, avertir les voisins souvent à plusieurs milles, ouvrir des tranchées, combattre le feu par tous les moyens si on ne veut pas périr. Et dès le lendemain il faut se remettre au travail: la saison est courte et gare aux négligents que les froids surprendraient avec la récolte sur pied. Est-ce tout? Mais non, il y a les sauterelles. En 1818, 1819, 1820, ce fléau s'était abattu sur le pays: 40 ans plus tard, ces sinistres insectes avaient ravagé la récolte et la distance n'avait pas été suffisante pour étouffer les cris de détresse des malheureux condamnés à mourir de faim si la charité ne leur venait en aide. A toutes ces misères, ajoutez que M. Girard allait vivre avec des sauvages révoltés qui ne verraient probablement pas d'un bon oeil cette ingérence dans leurs affaires....

Que pouvait répondre M. Girard à tout cela? Il écoutait, cachant sous son sourire l'angoisse qui parfois le torturait; il répondait avec le poète qu'un jour peut-être leurs fils seraient heureux de se reposer sous les arbres qu'il planterait et lorsque les vieilles paroisses du Saint-Laurent et du Richelieu seraient surpeuplées, ils envisageraient la colonisation avec moins de répugnance, certains de trouver sur les bords de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine les noms et le doux verbe de France. A ceux qui lui reprochaient de les abandonner, il montrait l'appel de Mgr Taché, sa situation de célibataire, les hommes qui restaient pour représenter la paroisse: à tous il répétait qu'il ne se laissait pas griser par l'amour des aventures mais qu'il suivait simplement le chemin du devoir.

Au premier moment, M. Girard resta stupéfait d'une pareille proposition: ses ambitions de Canadien-français se bornaient à la province de Québec et jamais il n'avait songé à l'éventualité de quitter parents et amis, de briser sa carrière et toutes les attaches si douces mais d'autant plus puissantes qui le retenaient à sa maison, à son village, à sa paroisse. Son père, décédé en 1867, lui avait confié sa mère et ses cinq soeurs, et son coeur ne pouvait supporter la pensée même de les abandonner. Ainsi, croyant qu'on n'insisterait pas après un premier refus, ne laissa-t-il rien transpirer de la demande de Mgr Taché. Une de ses soeurs, cependant, d'une manière ou d'une autre, eut vent de quelque chose et, avec la sagacité d'un inquisiteur, fleurant et furetant un peu partout, elle réussit à tout savoir. A quoi servirait d'être à même d'un secret si on ne pouvait le communiquer à d'autres? Ces amis ont eux-mêmes leurs amis, et ils ne peuvent mieux se témoigner leur amitié qu'en se mettant mutuellement au courant, toujours sous secret, de ce qu'ils savent et de ce qu'ils supposent. Dans tout Varennes il ne fut dès lors question que du prochain départ de M. Girard pour le Far West, qui leur apparaissait plus loin que les antipodes et plus dangereux que le plus sinistre coupe-gorge.

Une amie officieuse vint se mettre à la disposition de Madame Girard au cas où son fils partirait. Ce fut ainsi que la mère découvrit ce qui se passait derrière les coulisse à sa très grande surprise et à l'ébahissement de son fils. Celui-ci s'empressa de la rassurer: ce n'était qu'un projet et il avait déjà refusé d'y consentir. L'humble paysanne eut alors un geste dont Rome aurait gravé sur bronze le souvenir. Après avoir lu et médité les lettres de plus en plus pressantes de Mgr Taché et de Sir Georges-Etienne Cartier, elle appelle son Marc qu'elle aimait si tendrement et lui dit: "Va, mon trésor, c'est Dieu qui t'appelle par la voix de ceux qui le représentent ici-bas. Je suis vieille, mais Il veillera sur moi et sur tes soeurs comme il l'a promis. Ma vie est finie, et il ne serait pas juste que pour les quelques jours que j'ai encore à vivre, je te refuse à ceux qui ont besoin de toi. Nous serons éloignés mais non séparés; la prière nous unira. Va sans crainte, la bénédiction de ta mère éloignera de toi tous les dangers."

(A suivre en page 4)

LE 17 SEPTEMBRE 1924

En souvenir des stigmates de saint François d'Assise

L'année 1924 ramène entre autres glorieux jubilés celui sept fois séculaire du grand miracle qui a fait de l'humble François d'Assise un crucifié vivant dans une chair mortelle. Par la lumière qu'il projette sur cet homme extraordinaire qui a tant mérité de l'Eglise et de la société ce prodige vaut d'être signalé à l'attention du grand public et devrait contribuer pour une part à l'orienter dans le sens de ses éternelles destinées.

Vers la fin de l'été de 1224 en compagnie de ses frères fidèles, Léon, Ange, Massée et Sylvestre, François se retira sur le Mont de la Verna qui lui avait été donné par le comte Orlando. Il voulait célébrer dans la solitude la plus complète la fête de l'Assomption de la Vierge et se préparer par un jeûne de 40 jours à la fête du glorieux St-Michel, le chef des armées célestes, le 29 septembre.

Il prit donc ses mesures pour que les vains bruits du monde ne parvinssent jusqu'à sa réclusion volontaire. S'étant fait construire par le Seigneur Orlando une petite cellule au pied d'un très beau hêtre, François s'y retira, enjoignant à ses frères de ne point troubler son commerce avec la Divinité. "Comme je vois que ma mort approche, dit-il, j'ai résolu de passer beaucoup de temps seul avec Dieu, afin de déplorer mes péchés. Le frère Léon pourra m'apporter un peu de pain et d'eau; mais si quelqu'un vient ici, c'est vous qui aurez à répondre à ma place, et il faudra que vous ne laissiez personne arriver jusqu'à moi."

Le frère Léon lui-même ne devait se présenter que deux fois dans l'espace de vingt-quatre heures, une fois le jour pour lui apporter sa pitance, et une autre fois la nuit, à l'heure des matines. Encore devait-il prendre soin d'annoncer sa présence par ces paroles du psalmiste "Domine, labia mea aperies" — Seigneur, ouvrez mes lèvres, et ne franchir le pont qui le séparait de François que si ce dernier faisait entendre en guise de réponse: "Et os meum annuntiabit laudem tuam, — et ma bouche annoncera vos louanges".

Laissé à lui-même au milieu de cette nature sauvage qui lui donnait de l'élan vers les divines réalités, François eut donc à son souhait le loisir de causer avec son Maitre. Comme il s'inquiétait un jour de l'avenir de son oeuvre, il chercha dans le Saint Evangile la solution à ses anxiétés et par trois fois il tomba sur le récit de la Passion. Il comprit par là que Jésus l'appelait à la souffrance et il sembla que dès cette heure il n'ait eu d'autre ambition que de partager les souffrances de son Seigneur crucifié.

Le matin de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, alors que le jour n'avait pas commencé à poindre, le visage tourné vers l'Orient, les mains levées et les bras tendus, il priait en ces termes:

"O Seigneur Jésus-Christ, il y a deux grâces que je te demande de m'accorder avant que je meure. La première est celle-ci: C'est que dans mon âme et aussi dans mon corps autant que cela se pourra je puisse ressentir les souffrances que toi, ô mon Jésus, as dû subir dans ta cruelle passion. Et la seconde faveur que je souhaite d'avoir est celle-ci: C'est que autant que cela sera possible je puisse ressentir dans mon coeur cet amour démesuré dont tu brûlais, toi le Fils de Dieu, et qui te conduisit à vouloir souffrir tant de peine pour nous misérables pécheurs."

"Pendant qu'il priait longtemps ainsi," raconte un vieux chroniqueur, "il reçut la certitude que Dieu, dans ces deux choses, allait l'exaucer."

(A suivre en page 2)

LE 17 SEPTEMBRE 1924

(Suite de la page 1)

Et aussitôt que François eut reçu cette promesse, il commença à contempler avec un grand recueillement les souffrances du Christ et la flamme de sa dévotion grandit tellement en lui que, par l'excès de son amour et de sa compassion, il sentit changé tout à fait en Jésus.

C'est alors que parut le séraphin aux six ailes de feu portant sur lui l'image d'un homme crucifié. Dans cette vision, l'âme et le corps de François semblèrent se fondre dans une si étroite étreinte avec le Crucifié que les empreintes de l'un devinrent celles de l'autre et que tous deux comme indistinctement portaient réellement les signes de notre Rédemption. C'était l'amour brulant les distances qui séparent le fini de l'Infini, l'amour assimilant si bien à l'objet aimé qu'il s'en approprie tous les sentiments et e nreçoit toutes les apparences. Avec non moins de vérité et d'humble sincérité, François pouvait redire pour son compte les paroles de St-Paul aux Galates, II, 20: "J'ai été crucifié avec le Christ et, si je vis, ce n'est plus moi qui vis, mais c'est le Christ qui vit en moi. Ce que je vis maintenant dans la chair je l'ai vécu dans la foi de charité et de dénument qu'ils trouveront en ses exemples".

En souvenir des sacrés stigmates de François d'Assise, ses fils de l'Alverne, après la récitation des matines et au chant de "Coelorum candor splenduit", vont toutes les nuits en procession, de l'église conventuelle à l'endroit où s'est accompli le grand miracle, et en frappant l'endroit précis du prodige, deux acolytes entonnent le verset qui suit l'hymne:

Signasti hic, Domine, servum tuum Franciscum
Signis Redemptionis nostrae.

"C'est ici, Seigneur, que vous avez marqué votre serviteur François des signes de notre Rédemption."

L'Eglise elle-même, cette divine mère des chrétiens qui s'intéresse au salut de tous et leur propose dans ses fêtes liturgiques les modèles à imiter sur terre, a trouvé dans ce miracle si bien avéré un motif suffisant pour en commémorer solennellement le souvenir.

Et cette année, qui se trouve le sept-centième depuis l'événement miraculeux, le sucesseur de saint François, père de toute la famille séraphique, a écrit à ses enfants à cette occasion, une lettre pastorale les invitant à remercier le Seigneur pour l'insigne bienfait dont il a honoré leur père, et à contempler plus attentivement le parfait modèle de charité et de dénument qu'ils trouveront en ses exemples.

C'est pour se conformer aux directions de leur supérieur général et encore, à titre de filiale reconnaissance et de légitime admiration, que depuis trois jours, dans toutes les églises franciscaines du Canada, les Frères Mineurs, les tertiaires et tous les amis de saint François, se réunissent pour chanter les louanges du Séraphin d'Assise, recourir à la puissante intercession et lui demander de rendre leurs coeurs plus conformes à celui du Dieu Sauveur.

Le souvenir d'un tel miracle a de quoi surprendre les esprits les moins réfléchis et les amener pour un temps à penser. De voir ce joyeux compagnon, autrefois ami du plaisir et du gai savoir, en si complet divorce avec le monde et tous ses divertissements, de l'entendre s'écrier dans une extase d'amour en face du séraphin crucifié:

"Divin Maître, je suis à vos pieds
vos douleurs,
"Je les aime, je veux les souffrir,
je les souffre."

de le contempler dans ses mains, ses pieds et son côté devenu semblable au Fils de Dieu sacrifié pour notre rachat, suffisent à effeuiller bien des illusions, à stimuler de faibles vouloirs, et à orienter à nouveau la vie.

Ce grand saint surabondant de joie dans ses glorieuses et volontaires souffrances, est une leçon vivante de renoncement, de mépris de soi, d'amour de Dieu pour tous ceux qui ont des croix à porter sur la terre, (et qui n'en a pas?); à son école, les âmes apprennent à si bien compatir au Christ saignant, au Christ trainé à la boucherie, au Christ victime du monde, qu'elles en oublient leur propre douleur et même, l'en bénissent parce qu'elles leur donnent un trait de ressemblance de plus avec leur béni Sauveur. Ce pauvre sublime, méprisant les biens de la terre avec une ardeur plus grande que les potentats de la fortune n'en mettent à les acquérir, est une autre leçon non moins à propos pour notre génération actuelle si amie du luxe, du bien-être et de la richesse. Cet apôtre infatigable disposé à donner sa vie pour le salut de ses frères et courant pour cela, mais en vain au devant du martyre, est un exemple assez entrainant pour déterminer ses admirateurs à aimer leur prochain comme eux-mêmes et à ne rien épargner afin de les conduire dans le sentier de la vertu.

"On ne peut étudier François dit Giovanni Papini, l'incomparable auteur d'une nouvelle vie de Jésus, sans se refaire à l'image du Christ. Car en François on voit d'une manière plus frappante, le secret de la sainteté et de l'imitation nécessaire. Il recopie la vie du Christ comme un élève copie d'une main inhabile et tremblante le chef d'oeuvre du maître. Il ne mourut pas sur la croix, mais il eut l'inestimable faveur de porter dans sa chair les cinq sceaux d'une crucifixion désirée. François est une étape moyenne entre le pécheur et le Christ pour l'ascension de la boue du péché au ciel soit plus facile; le rocher de l'Alverne est une marche taillée par l'amour à mi-côté du Calvaire."

Les amis et admirateurs de François sont invités à franchir aujourd'hui cette étape et à gravir ce rocher pour se rapprocher plus surement de leur Dieu.

Frère FERDINAND, O.F.M.
Trois-Rivières.

TOUJOURS FATIGUEE

"J'avais de très fréquents évanouissements, mon système nerveux entier était affectée et je me sentais toujours fatiguée", écrit Mme Susan Fifick de Spangler, Pa., "après avoir pris deux bouteilles de Novoro du Dr. Pierre je me suis sentie une nouvelle vie. mon travail me semble maintenant facile." Cette fameuse préparation d'herbes favorise l'échange des matières et fortifie le système. Ne la demandez pas au pharmacien, des agents spéciaux seulement peuvent la procurer. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

LES BONNES ROUTES AU CANADA

Les bonnes routes sont des biens nationaux d'une valeur à la fois tangible et intangible. Elles peuvent être achetées ou vendues comme propriétés immobilières et d'un autre côté, on peut les considérer comme constituant un service public tenu en fidéi-commis par l'administration et qui représente pour le peuple une valeur incomparablement plus grande que les sommes qu'il a fallu débourser pour les construire.

D'après les plus récentes statistiques il y a dans notre pays 423,000 milles de routes améliorées ou non-améliorées. Pour déterminer ce qu'elles représentent pour le pays comme bien tangible, on doit se rappeler que la majeure partie de ces routes n'ont été améliorées que de façon bien rudimentaire et à un cout peu élevé, mais dans les provinces d'Ontario et de Québec on a dépensé au cours des quelques dernières années des milliers de dollars par mille sur des routes principales relativement courtes, et que la même remarque s'applique, dans une moindre mesure, aux autres provinces. Prenant $2,500 par mille comme cout moyen de toutes les routes dans toutes les provinces, le réseau routier du Canada constitue un actif de $1,057,500,000. C'est là un chiffre énorme qui nous permet de nous faire quelque idée de la valeur de notre patrimoine national. Si les routes seules représentent une si forte somme, quelle doit être la valeur du territoire qu'elles traversent avec ses terres arables, ses forêts, ses mines, ses pêcheries et ses forces hydrauliques?

Il est donc évident que les bonnes routes, en permettant les communications entre d'innombrables points de production et de nombreux centres de vente et de distribution, sont d'une grande importance au point de vue matériel, mais un peu de réflexion suffit pour se rendre compte qu'elles ont une importance encore plus grande par les services qu'elles rendent. Un des avantages des bonnes routes est qu'elles réduisent le cout de charroi. Une estimation très modérée place à 3 cents du mille ce que les producteurs gagnent à transporter leurs produits au marché sur une route de gravier ordinaire plutôt que sur un chemin de terre non amélioré. A supposer que tout le grain récolté au Canada l'an dernier ait été vendu à des marchands situés à une distance de 7.6 milles de la ferme, l'économie résultant d'une telle amélioration des routes représenterait pour les producteurs des 1,176,343,00 boisseaux de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, récoltés au Canada en 1923, une somme de $6,705,167.95. Cette somme équivaut à un intérêt de 5 p.c. sur un capital de $134,103,359 affecté à l'amélioration de ces routes. Et l'on notera que ces chiffres ne s'appliquent qu'au charroi d'une classe de denrée dane une seule direction.

Examinons pour un moment une carte routière ordinaire; elle comprend une sérit de lignes qui se dirigent en tous sens et convergent vers des points relativement peu nombreux. Ces points sont nos grandes cités et nos villes. C'est dans les villes situées sur des voies navigables o utraversées par des chemins de fer qu'aboutit le plus grand nombre de lignes, ce qui prouve qu'il y a corrélation étroite entre tous les moyens de communication et que, bien que chacun d'eux ait sa fonction particulière à remplir, les routes sont indispensables aux succès des chemins de fer et des tramways électriques ainsi qu'à celui des lignes de navigation. Les bonnes routes représentent donc une valeur directe pour ceux qui les utilisent et une valeur indirecte pour ceux à qui elles bénéficient, c'est-à-dire toute la population.

Une source croissante de revenus pour le Canada produite par les bonnes routes est la venue des automobilistes de l'étranger. La cause de cette affluence de touristes est facile à discerner. Les statistiques démontrent qu'au 1er juillet 1924, 15,523,898 véhicules automoteurs étaient enrégistrés aux Etats-Unis, soit une augmentation de 19 pour cent sur les chiffres de l'année précédente. Les propriétaires de plusieurs millions de ces automobiles résident dans les états du nord et n'ont qu'à traverser la frontière pour parcourir les routes qui comptent parmi les meilleures de l'Amérique du nord et qui traversent des paysages d'une beauté insurpassable. On verra que les Américains des Etats du Nord profittent de cet avantage, si l'on songe qu'en 1923, 1,936,600 automobiles des Etats-Unis sont entrés au Canada, les chiffres pour chaque province étant comme suit: Ile du Prince Edouard, 7; Nouvelle-Ecosse, 381; Nouveau Brunswick, 7,315; Québec, 100,69 ; Ontario, 1,756,199; Manitoba, 6,328; Saskatchewan, 746; Alberta, 983; Colombie Britannique, 63,945. On a estimé l'an dernier à $118,000,000 la somme que les automobilistes ont dépensé au Canada et il n'y a aucun doute qu'elle atteindra un chiffre énorme cette année. Ce qui importe encore davantage, c'est que ce mouvement touristique continue à rendre cordiales les relations entre les deux pays et permet à nos voisins de connaître mieux l'âme canadienne.

Non seulement les bonnes routes améliorent les relations internationales, mais elles ont en outre pour effet de faire disparaitre le "provincialisme". Une automobile portant une plaque de numero d'une province éloignee vue dans les rues d'une ville de quelque autre province est peut-être plus efficace que toute autre chose pour convaincre les citoyens de la solidarité du Dominion et de l'intérêt que chaque partie du Canada doit porter aux autres. Comme on l'a vu, les profits directs que procurent les bonnes routes sont énormes mais il est impossible de calculer les avantages indirects qu'elles amènent en facilitant les relations sociales, tant à la ville qu'à la campagne, en mettant les gens à même de voyager et de s'ouvrir de nouveaux horizons et en provoquant l'esprit de solidarité chez les citoyens de toutes les parties de notre vaste pays.

UN ILLUSTRE PIONNIER.

(Suite de la Page 1)

Sous l'ampleur de ces paroles grandioses dictées à la femme d'instruction moyenne par les grands sentiments qui l'agitaient toute, le notaire instruit courbe la tête; tous les prétextes, toutes les raisons qu'il invoquait pour rester à Varennes s'évanouissent comme la brume du matin sous les rayons du soleil. Il envisage son départ en face: il ne partirait pas pour conquérir une vaine gloire ou une fortune aléatoire, mais à l'exemple des missionnaires ou des pionniers de la Nouvelle France, il partirait pour répandre partout la parole de paix. Il eut sans doute dans la suite des moments d'appréhension, de tristesse, de découragement, mais ce furent comme des vents qui se lèvent après les orages pour chasser les nuages et ramener le serein. Il annonça son acceptation à Mgr Taché et sans perdre une minute commença ses préparatifs de départ. Il vendit sa maison du village aux Révérendes Soeurs Grises qui en firent l'hospice Lagemmerais, afferma sa terre à la famille Jodoin qui la cultive encore aujourd'hui et arrêta avec Mgr Taché les moindres détails du voyage.

Lorsque la nouvelle fut confirmée, il est facile de concevoir les commentaires passionnés qu'une pareille décision devait soulever dans Varennes.

Les voyageurs pour l'Ouest avaient alors le choix entre trois routes qui nous apparaissaient également inconfortables.

La première par le Grand Tronc à Chicago; puis par le Chicago, Milwaukee, St-Paul, ou le Chicago et Nord-Ouest, à St-Paul, de St-Paul à St-Vincent, d'où plus tard le C. P. R. devait commencer son embranchement pour Winnipeg, par le St-Paul, Minneapolis, Minnesota.

On pouvait aussi se rendre à Sarnia par le G. T. R. et de là par les steamers de la Cie de Transport du Nord-Ouest à Duluth, puis par le Northern Pacific à Glyndon et de là à St-Vincent. Enfin on pouvait encore se rendre à Collingwood et de là à Duluth.

Mgr Taché et M. Girard choisirent la seconde. A cette époque de l'année un voyage sur eau devait être délicieux, et la vue de ces immenses plaines infécondes, suivant l'expression d'Homère, que constituent nos lacs immenses les préparaient insensiblement à ces autres plaines où le sol rend cent pour un. Le 23 aout 1870, ils arrivaient à St-Boniface après avoir parcouru près de 400 milles en stage.

Tout était dans un chaos indescriptible. Ainsi que nous l'avons dit dans un chapitre précédent, le nouveau gouvernement venait à peine de prendre possession de son siège, et avait la plus grande difficulté à discerner la ligne de conduite à suivre dans des affaires aussi complexes, ayant à traiter avec des gens de mentalité aussi différente. Il importait avant tout de choisir des hommes dont le désintéressement ne ferait de doute à personne et dont les talents seraient à la hauteur de la situation. Le nouveau gouverneur fit donc appeler M. Girard et M. Alfred Boyd de Redgewood, représentant l'élément anglais, pour faire ses conseillers privés et les assermentait comme tels le 17 septembre 1870. Pour fêter l'événement, le Gouverneur donna un banquet chez les officiers de la Baie d'Hudson et de nombreux toasts furent portés à la Reine, au Gouverneur, aux nouveaux élus. La réponse de M. Girard a été conservée.

"Messieurs. C'est avec une émotion profonde que je vois fraterniser autour de cette table les dignes représentants de ce jeune et noble pays qui compte dans son histoire, qui ne date pourtant que d'hier, des pages si glorieuses. Comme les anciens coureurs remettaient leurs dépêches à un autre courrier en arrivant au terme de leur course, ainsi la Compagnie de la Baie d'Hudson vous céda ses droits sur ce pays après avoir fait à cette contrée tout le bien qu'une compagnie privée est en mesure de faire. Tout changement est un dérangement, du moins pour quelqu'un; nous ne devons donc pas nous étonner si quelque incident regrettable est venu troubler la paix de cette région. Tout semble maintenant rentré dans l'ordre et votre présence ici est une garantie que le nouveau gouvernement aura en vous de solides et surs appuis. Avec l'aide de Dieu et votre coopération intelligente et dévouée, nous ne faillirons pas, Messieurs, à la noble tâche qui s'ouvre devant nous. Pour ce pays qui devient le nôtre, nous nous dépenserons sans compter, confiant en Dieu pour bénir nos travaux. Je lève mon verre, Messieurs, en l'honneur de notre gracieuse Souveraine, de son Excellence le Gouverneur Général, du Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et je bois à votre santé et à votre prospérité."

M. Boyd, lui, fut plus laconique, mais il s'exprima, disent les chroniques du temps, avec émotion, tact, et dignité.

L'ouvrage était surabondant; tout était à faire, à organiser. Il s'agissait de créer, un à un, avec des éléments trop souvent impréparés les mille délicats rouages qu'il est déjà si difficile de conserver en bon ordre dans les Etats Modernes. Il fallut, avant tout, se pourvoir de fonds, et il n'y en avait pas. M. Girard dut alors faire de sa poche les déboursés nécessaires à la première installation. Peu après arrivèrent d'Ottawa des sommes considérables; le lieutenant gouverneur permettait à M. Girard de conserver la caisse qui contenait les fonds du premier gouvernement manitobain. Cette caisse, malheureusement brulée dans un incendie était en chêne, pouvait mesurer quatre pieds de longueur par un et demie de largeur et deux de profondeur, et était fermée par une de ces serrures dont les dimensions portent à supposer qu'elles fermaient tout aussi bien l'oubliette la plus sombre du plus sinistre donjon. Et pourtant les pièces d'or devaient y être clairsemées! Sans doute aussi les meubles en pin blanc ne prédisaient que de fort loin les splendeurs du Palais du Parlement actuel!

Cite de Saint-Boniface

REFERENDUM SUR LA DIVISION DU DISTRICT SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE, NO. 1188.

AVIS PUBLIC est présentement donné qu'en conformité des dispositions d'un acte législatif intitulé: "An Act to Incorporate the School District of Norwood No........" étant le chapitre 103 des Statuts du Manitoba, 14, George V, et du rapport du Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi en date du 29 juillet 1924, la question de décider si le District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 devra être divisé en deux districts, suivant les lignes déterminées par le dit Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi, et décrites dans la formule de bulletin ci-après donnée, sera soumise au vote des **Electeurs Résidents** de la Cité de Saint-Boniface ayant droit de voter pour l'élection de Maire ou Echevins en la dite Ville, et dont les noms paraissent dans la liste revisée des électeurs de la dite Ville pour l'année 1924.

Ce qui suit est la formule de la question qui sera soumise:

FORMULE DE BULLETIN

QUESTION:- Are you in favor of the proposed division of the School District of Saint Boniface, No. 1188 into two school districts along a dividing line as follows:

Yes	
No	

The School District of Norwood No...... to include:

All that portion of the City of St. Boniface in the Province of Manitoba contained within the following limits, namely: commencing at the intersection of the Western limit of the said City with the northern limit of River Lot [illegible] according to the Dominion Government Survey of the Parish of St. Boniface being the northerly limit of Ward four, thence easterly, northerly and easterly along the said northern boundary of Ward four to the centre of the Seine River; thence downstream along the centre of the Seine River to the northern limit of Registered Plan No. 1507; thence easterly along the northern limit of said Plan 1507 to the eastern limit of the land taken for right of way of the Canadian Pacific Railway Emerson Branch; thence northerly along the eastern limit of the land taken for said right of way to the northeastern limit of the land taken for right of way of the Canadian National Railway according to a plan filed in the Winnipeg Land Titles Office as No. 557; thence southeasterly along the said [illegible] according to a plan of subdivision registered [illegible] along the southern boundary of said Block [illegible] to the centre line of the Dawson Road; thence southerly along the centre line of the Dawson Road to the centre line of the Springfield Road; thence easterly along the centre line of the Springfield Road to the intersection of the centre line of Bourget Road; thence southerly along the centre line of Bourget Road to its intersection with the centre line of St. Boniface Road; thence westerly along the centre line of St. Boniface Road to the western limit of the said City; thence [illegible] northerly, westerly and northerly and following the limits of the said City [illegible] commencement.

The land included in the School District of Saint Boniface No. 1188 shall be [illegible] as above described.

Si le voteur est en faveur de la division projetée il devra faire une croix (X) dans le carré à côté du mot "YES". S'il n'est pas en faveur de la division projetée il devra faire une croix (X) dans le carré à côté du mot "NO".

Le temps fixé pour enregistrer le vote des dits électeurs sur la dite question est JEUDI LE TRENTIEME (30) jour d'octobre, A. D. 1924, de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à huit heures du soir, et des bureaux de votation pour les différentes divisions de la dite Cité, aux endroits suivants, savoir:

BUREAUX DE VOTATION

SUBDIVISIONS

No 1 — A ou près de l'angle des rues Plinguet et Archibald
No 2 — A l'Hôtel de Ville
No 3 — A ou près des rues Aulneau et Hamel
No 4 — A l'Ecole Taché
No 5 — A ou près de l'angle des rues Taché et Kitson.

Le vingt-neuvième (29) jour d'octobre 1924, à 4 heures de l'après-midi, le Maire de la Cité de Saint-Boniface sera présent à son bureau, à l'Hôtel de Ville, dans le but de nommer des personnes intéressées dans le dit référendum, pour ou contre, pour assister aux différents bureaux de votation, et aussi pour assister au décompte final des votes par le Greffier, en son bureau au dit Hôtel de Ville samedi le premier (1er) jour de novembre A. D. 1924, à midi.

DATÉ à Saint Boniface, Manitoba, ce trentième jour de septembre A. D. 1924.

ERNEST GAGNON
Officier Rapporteur.